

Nombre de conseillers

Département de l'Yonne

En exercice : 13

Commune de MALIGNY

Présents : 11

Votants : 13

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MALIGNY, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Damien GAUTHIER, Maire,

Etaient présents : Mrs François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Mme Sylvie SEGAULT, Mrs Pierrick LAROCHE, Bruno DI-BLAS, Bruno ZAROS, Yannick VILLEDIEU, Luc NOLET

Absents : Mme Lucia DA SILVA PINHO (pouvoir donné à M. François TURCIN) ; Mme Emilie SEGUINOT (pouvoir donné à M. Olivier SAVARY)

Secrétaire de séance : M. François TURCIN

n° 2024-13/10.04-07

Vote des subventions aux associations pour 2024

Sur proposition de la commission communication et après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité (hormis Xavier RATTE et Bruno DI-BLAS pour la subvention pour l'Amicale des Pompiers et Olivier SAVARY pour celle de l'Association Culturelle du Pays Chablisien, non habilités à prendre part au vote) de verser les subventions ci-après aux associations qui ont formalisé une demande et un dossier complet :

Association	Subvention 2024
Aides à domicile	500 €
Amicale des Pompiers de MALIGNY	900 €
Association Culturelle du Pays Chablisien	300 €
Association Sportive du Serein	300 €
Association des Conjointes Survivants	150 €
Tennis de Table de VARENNES	300 €
Total	2 450 €

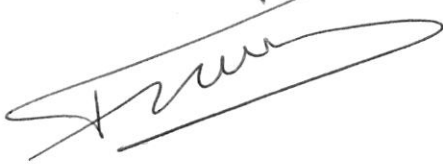
Sur proposition de la commission et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

- à l'unanimité de réserver la somme de 2 050 € pour le versement de subventions suite à d'éventuelles demandes qui interviendraient après le vote du budget, sous réserve d'un dossier complet
- à l'unanimité (hormis Xavier RATTE et Bruno DI BLAS, non habilités à prendre part au vote) de réserver la somme de 1 500 € dans le budget de la commune pour 2024 pour le reversement à l'Amicale des Pompiers des montants des vacations réglées par le SDIS au fur et à mesure des encaissements

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le secrétaire de séance,

M. TURCIN François,



Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,

